072-217201839-20250915-AR20250922G-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2025 Publication : 22/09/2025

République Française Département Sarthe (72) Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/09/2025



A l'unanimité

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 15 Septembre à 19:45, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame BOUTTIER Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 08/09/2025. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 08/09/2025.

<u>Présents</u>: Mme BOUTTIER Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. DE MALHERBE Raymond, M. CHARDRON Yann, Mme GAGNARD Sylvie, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GENDRON Bernard à M. RICHARD Jean-Yves, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme BOUTTIER Monique, Mme BINARD Lydie à M. GODREAU Bruno

A été nommé(e) secrétaire : M. GODREAU Bruno

2025/066 - Vente de bois - Espace de loisirs

Vu la coupe des arbres, qui a eu lieu autour de l'espace de loisirs, à l'automne 2024, effectué par l'entreprise FLM, dont le siège social est situé à Longue Jumelles

Vu l'attesation d'achat du bois coupé, par cette même entreprise,

Aprés en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autorisé Mme Le Maire à procéder à la vente du bois et à en percevoir la recette d'un montant de 940.08€

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme:

En mairie, le 18/09/2025 Le Maire

Monique BOUTTIER

Secrétaire de séance M. GODREAU Bruno